



SANTÉ
&
SÉCURITÉ

MISE À JOUR

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

AUTOMNE 2010

PREMIER PRIX EN SANTÉ-SÉCURITÉ EN NOUVELLE-ÉCOSSE



Le confrère Dave Dort, président de la section locale 227 du SCFP, a accepté le prix au nom de Shawn au congrès et le lui a présenté lors d'une cérémonie tenue à leur lieu de travail.

Le premier prix en santé-sécurité a été présenté à Sydney, en Nouvelle-Écosse, au congrès de la division du SCFP de la province. Le confrère Shawn Taylor, de la section locale 227, s'est mérité cet honneur pour avoir sensibilisé les membres au problème des espaces clos et au droit de refuser un travail dangereux. Les efforts du confrère Taylor ont forcé la tenue d'enquêtes à son lieu de travail qui ont permis de corriger des problèmes de santé et de sécurité repérés par le syndicat, d'améliorer la formation des

membres du comité mixte de santé et de sécurité, d'accroître la diffusion d'information aux membres sur les enjeux de santé et de sécurité et de modifier la façon dont son employeur communique avec le syndicat en matière de santé et de sécurité. L'employeur consulte maintenant le confrère Taylor sur les questions de santé et de sécurité avant de prendre des décisions. Nous félicitons le confrère Taylor qui fait un travail extraordinaire pour la protection de la santé et la sécurité de nos membres au travail.

CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ EN SASKATCHEWAN

Du 21 au 24 avril, à Regina, en Saskatchewan, 62 membres du SCFP se sont réunis dans le cadre d'une conférence intitulée « *Santé et sécurité en Saskatchewan aujourd'hui* ». Pendant trois jours, les membres ont participé à des ateliers sur des sujets aussi variés que la loi en santé-sécurité au travail, l'état de santé des membres du SCFP, les maladies infectieuses et les moyens à prendre pour promouvoir le militantisme en santé-sécurité. Les participants se sont aussi intéressés à de nouveaux enjeux, comme les dangers potentiels de la nanotechnologie pour la santé,

la sécurité et l'environnement et les déchets générés par sa production et son utilisation. Pendant la conférence, le flambeau de la santé-sécurité en Saskatchewan a été passé à de nouveaux champions, car des militants de longue date, y compris la présidente du comité provincial de santé-sécurité au travail Pearl Blommaert et la personne-ressource Jacquie Griffiths, participaient à leur dernière conférence. Nous leur souhaitons bonne chance dans la poursuite de leurs carrières de militants et nous les remercions pour leurs années de dévouement.

UN ACCIDENT DE GRUE ENTRAÎNE LA MORT D'UN MEMBRE DU SCFP

Le 12 mai, le confrère Gilles Létourneau, de la section locale 4239 à Saint-Léandre, a perdu la vie lorsqu'une grue qui déplaçait du fret s'est effondrée au port de Matane. Deux autres confrères du SCFP ont aussi été blessés dans l'incident. Nous offrons nos condoléances aux membres de sa famille et à ses collègues de travail. Le confrère Létourneau laisse dans le deuil sa femme Francine et ses fils François et Guillaume.

LA SAISON DE LA GRIPPE ARRIVE : ÊTES-VOUS PRÊTS?



L'an dernier, la population mondiale a dû affronter pour la première fois le nouveau virus de la grippe A (H1N1). La grippe A, (aussi appelée grippe porcine), est une affection respiratoire dont les symptômes s'apparentent à ceux de la grippe saisonnière. Il est encore trop tôt pour prévoir le retour cette année du virus H1N1 ou l'apparition d'une nouvelle souche. La plupart des gens ne sont que peu ou pas du tout immunisés contre ces nouvelles formes de grippe. Les membres du SCFP doivent savoir que le H1N1 et les autres formes de grippe peuvent poser de sérieux risques pour la santé et la sécurité au travail. Si vous ou vos collègues êtes fréquemment en contact rapproché avec le public (moins d'un mètre), les risques de

transmission augmentent considérablement et vous devriez vous adresser à votre comité mixte de santé et de sécurité afin de connaître le plan de lutte contre la pandémie de grippe dans votre milieu de travail.

PLANS DE LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE GRIPPE

La plupart des milieux de travail ont un plan de lutte contre la grippe, élaboré à la suite de l'épidémie de H1N1 l'an dernier. Ces plans contiennent des directives pour les travailleurs atteints et des informations concernant les incidences de la grippe sur les congés de maladie. Les membres du SCFP qui font partie d'un comité mixte de santé et sécurité au travail ou qui sont conseillers en santé et sécurité devraient sol-

liciter une réunion exclusivement pour faire le point sur le plan d'action contre la pandémie d'influenza dans leur milieu de travail. Les membres du SCFP ne doivent pas oublier que les employeurs sont tenus par la loi de protéger leurs employés contre tous les risques pour la santé et la sécurité au travail, y compris les risques d'exposition aux maladies infectieuses comme la grippe H1N1. Dans cette optique, les membres du comité mixte de santé et de sécurité doivent soulever les points suivants :

- Le plan doit assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs si une nouvelle vague de grippe devait se transformer en épidémie.
- En cas d'urgence, les stratégies de communication interne et externe doivent être à jour et opérationnelles.

Employeurs et employés doivent se concerter pour que chacun connaisse et comprenne bien ses droits, ses rôles et ses responsabilités. Les membres du SCFP peuvent contribuer à cette prise de conscience en communiquant des informations lors des réunions ou par la voie des bulletins syndicaux.

PRÉVENTION DE LA GRIPPE

Le meilleur moyen d'éviter de transmettre ou de contracter une forme ou l'autre d'influenza (ou de nombreux autres virus) est d'observer les méthodes élémentaires de prévention des infections :

- **Éviter la transmission** en toussant dans le creux du bras ou dans un mouchoir plutôt

que directement sur les mains.

Si vous utilisez un mouchoir, jetez-le aussitôt et lavez-vous les mains.

- **Se faire vacciner.** Si vous souhaitez vous faire vacciner ou voulez en savoir plus sur le sujet, prenez rendez-vous avec votre médecin ou renseignez-vous auprès du département de santé publique de votre localité pour connaître l'horaire et l'emplacement des cliniques de vaccination près de chez vous. L'immunisation est une décision personnelle qui ne regarde que vous et votre médecin. *Votre employeur ou superviseur ne peut pas vous obliger à recevoir le vaccin si vous n'en voulez pas.*

- **Nettoyer et désinfecter les surfaces utilisées par de nombreuses personnes.** Les poignées de portes, interrupteurs, téléphones, claviers et autres surfaces partagées par beaucoup d'utilisateurs sont facilement contaminés. Nettoyer et désinfecter régulièrement ces surfaces peut aider à freiner la propagation des virus.

- **Se laver les mains fréquemment.** Même s'il n'ya pas de preuve concluante que le lavage des mains peut réellement empêcher la transmission du virus H1N1, les méthodes appropriées de lavage des mains (avec de l'eau chaude et du savon, pendant *au moins* 20 secondes) éliminent les virus et

les bactéries et préviennent la transmission des autres maladies virales ou bactériennes.

MASQUES PROTECTEURS

Les membres du SCFP que leur travail oblige à être en contact avec des personnes possiblement infectées par le virus H1N1 doivent avoir à leur disposition un équipement de protection adéquat, incluant des masques N-95 approuvés par le NIOSH et bien ajustés, des gants, des blouses et des protecteurs oculaires. Les masques chirurgicaux ordinaires ne sont pas considérés comme une protection suffisante.

Pour le public en général ou pour les travailleurs autres que ceux de la santé, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) ne recommande pas l'usage du masque chirurgical pour prévenir la transmission du virus H1N1. Il n'existe aucune preuve de l'efficacité de ces masques contre la propagation de la grippe dans la population générale. Les masques chirurgicaux peuvent au contraire augmenter les risques de transmission puisqu'ils sont souvent utilisés de manière incorrecte ou contaminés lorsqu'on les met ou qu'on les retire.

RÉMUNÉRATION

Les travailleurs n'ont pas à souffrir de contraintes financières parce qu'ils ont contracté le virus H1N1 ou qu'ils y ont été exposés. Les travailleurs mis en quarantaine ne devraient pas subir de baisse de salaire ni voir limiter leur droit



aux congés de maladie et aux vacances.

Également, les employés dont les équipes de travail ont été annulées à cause de la fermeture de leur service devraient conserver leur plein salaire et ne pas avoir à travailler pendant leurs heures compensatoires ou leurs vacances pour rattraper les heures perdues. Si on vous a imposé une retenue salariale, communiquez avec votre délégué syndical ou votre dirigeant de section locale.

INDEMNISATION

Le SCFP conseille à ses membres qui ont reçu un diagnostic de H1N1, sont potentiellement atteints ou, encore, sont en quarantaine à la suite de contacts avec des personnes atteintes du SRAS ou qui ont été mis en congé à cause des fermetures de services de faire une demande d'indemnité d'accident du travail.

Pour en savoir plus sur les plans de lutte contre la pandémie de grippe, sur la propagation de la maladie ou sur les moyens pour prévenir la transmission des virus comme le H1N1, consultez la fiche d'information du SCFP sur l'épidémie de grippe.

Les membres du SCFP qui font partie d'un comité mixte de santé et sécurité au travail ou qui sont conseillers en santé et sécurité devraient solliciter une réunion exclusivement pour faire le point sur le plan d'action contre la pandémie d'influenza dans leur milieu de travail.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS... SUR L'AMIANTE AU CANADA



Il règne beaucoup de confusion au sujet de l'amiante dans notre pays. De nombreux membres du SCFP ne savent pas que même si l'amiante est interdite comme matériau de construction au Canada depuis des décennies, le gouvernement canadien soutient l'extraction et l'exportation de ce dangereux minerai dans d'autres régions du monde. Le 12 mai, une large coalition de leaders et de militants syndicaux, d'élus, d'experts mondialement reconnus, de victimes de l'amiante, de chercheurs et de professionnels de la santé s'est rassemblée sur la Colline du Parlement pour demander au gouvernement canadien d'interdire la production et l'exportation de l'amiante et d'élaborer des politiques de transition pour les collectivités dont l'économie repose sur l'industrie de l'extraction de l'amiante.

« L'amiante est le plus grand tueur industriel qu'ait jamais connu le monde, a déclaré le député néo-démocrate Pat Martin. Plus de Canadiens sont tués par l'amiante que par toutes les autres causes industrielles combinées. Pourtant, le Canada est toujours l'un des plus grands producteurs et exportateurs d'amiante au monde. Nous exportons la misère humaine à une échelle monumentale et c'est une honte internationale. »

Député de Winnipeg Centre et ancien mineur d'amiante, M. Martin a dirigé la bataille à la Chambre des communes pour faire interdire la production et l'exportation de l'amiante. Le Canada est le deuxième plus grand exportateur d'amiante du monde, après la Russie.

À la veille du rassemblement de la Campagne nationale pour l'interdiction de l'amiante à la Colline du Parlement, le Dr Tushar Kant Joshi, militant de renommée mondiale, s'est rendu aux bureaux du SCFP national à Ottawa. Le Dr Joshi est venu au Canada pour attirer l'attention sur le soutien constant qu'accorde le gouvernement canadien à l'extraction et à l'exportation d'amiante de « marque canadienne » vers des pays en développement. Dans le cadre d'une rencontre avec le personnel du Service de santé-sécurité du SCFP au bureau national, le Dr Joshi a expliqué

qu'il livre une bataille difficile dans son pays pour faire interdire l'importation et l'utilisation de l'amiante. L'Inde reçoit 43 % de l'amiante extraite au Canada. Les fibres d'amiante provoquent des mésothéliomes, des croissances cancéreuses dans les poumons et le revêtement alvéolaire, mais peut prendre jusqu'à 20 ans ou plus pour se développer. À cause de cette longue période de latence, il est très difficile de convaincre les médias des pays en développement de rendre compte de ces dangers. Résultat, en Inde, les travailleurs n'ont que peu ou pas de matériel de protection lorsqu'ils manipulent l'amiante.

Pour le SCFP, il n'existe pas de forme d'amiante sûre et le seul niveau d'exposition à l'amiante qui soit sans danger est zéro. Le Service de santé-sécurité du SCFP national lutte depuis le début des années 80 en faveur d'une interdiction complète de l'amiante, d'un programme de transition pour les travailleurs et les collectivités affectés par une interdiction et du retrait de l'amiante dans les édifices publics.

Pour de plus amples détails, consultez la fiche d'information sur SCFP sur l'amiante.

Le bulletin Mise à jour sur la santé et la sécurité est publié quatre fois par année par le Service national de santé et de sécurité du SCFP. Y a-t-il des nouvelles sur la santé et la sécurité dans votre région, votre communauté ou votre section locale? Faites-nous les connaître et peut-être votre récit se retrouvera-t-il dans un futur numéro du bulletin. Pour en savoir plus, communiquez avec le :

Service de santé et de sécurité 1375, boul. St. Laurent
Ottawa, ON K1G 0Z7
Téléphone : 613-237-1590
Télec.: 613-237-5508
courriel : sante_securite@scfp.ca